

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CL64

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	10 000 000	0
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	10 000 000
Sécurité civile	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 10 000 000 euros du programme 207 (sécurité et éducation routières), action 02 (démarches interministérielles et communication) vers le programme 176 (police nationale), action 01 (ordre public et protection de la souveraineté).

L'attentat islamiste de Mickaël Harpon, le 3 octobre 2019, à la préfecture de Police a montré qu'il existe des failles au sein de nos services de renseignement. Comment se fait-il que cet homme ait été maintenu dans ses fonctions alors que son comportement montrait des signes manifestes de radicalisation (justification de l'attentat contre Charlie Hebdo, refus de serrer la main des femmes,

contact avec des personnes connues des services de renseignement pour leur pratique rigoriste de l'Islam) ?

Il convient de donner davantage de moyens à la police pour qu'elle puisse lutter plus efficacement contre la radicalisation de ses membres. En effet, 27 fonctionnaires ont été signalés pour radicalisation depuis l'attentat. Une étude appliquée doit avoir lieu pour l'ensemble de la police.